

**PFMP** : Période de Formation en Milieu Professionnel

Tous les élèves de Première Bac Pro **ASSP domicile** doivent suivre 8 semaines de PFMP. Elles sont **obligatoires** pour obtenir le diplôme final : **Bac Pro ASSP**.

**2 périodes de PFMP** : 2 périodes auprès de la personne non autonome en fonction des choix des sujets des épreuves de baccalauréat que l'élève devra réaliser pendant ses 2 PFMP.

#### Pourquoi ?

- **Ces PFMP doivent permettre à l'élève stagiaire :**
  - De mettre en œuvre des compétences, de mobiliser les savoirs étudiés en formation et d'acquérir des compétences en situation professionnelle, en présence d'usagers.
  - De développer des compétences de communication
  - De s'intégrer dans des équipes de travail pluri-professionnelles
  - De découvrir différents milieux de travail du secteur de la Santé, du social et du médico-social et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.
- Conformément à la législation en vigueur, **les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination** et aux autres exigences relatives à la prévention des risques professionnels du secteur.
- Chaque élève a un **dossier de suivi de PFMP**, pour les 3 ans, où sont clairement indiqués pour l'élève mais aussi pour le tuteur les objectifs pédagogiques des stages. **Les élèves sont responsables du livret de stage qui leur est donné et doivent le ramener au lycée après leur stage, en ayant vérifié que leurs attestations soient correctement complétées.**

#### Quand ?

- 2 périodes : - 4 semaines **PFMP 1** : → du 03/01/22 au 29/02/22  
- 4 semaines **PFMP2** : → du 30/05/22 au 25/06/22

Tous **les stages doivent être recherchés et trouvés rapidement.**

Il est impératif que l'élève prenne contact avec la structure **minimum 15 jours avant le début de la PFMP** pour se présenter et réexpliquer si nécessaire au tuteur (personne souvent différente de celle qui signe les conventions) les objectifs de la PFMP. Une lettre expliquant les épreuves sera remise, de la part de l'équipe ainsi que la grille d'évaluation pour l'épreuve du Bac.

## Où ?

- **Secteur de l'aide à domicile** : Foyer logement (domicile privé collectif) / SESSAD / SSIAD / SAAD / CCAS / CIAS / ADMR / SIVOM / Entreprises privées d'aide à domicile comme Heureux sous son toit, AZAE ...

## Comment ?

- L'élève doit prendre **en charge sa recherche de stage le plus tôt possible** et se renseigner sur les horaires de travail avant d'accepter.
- Le professeur référent pourra aider l'élève et ou l'orienter dans le choix et la démarche dès le mois de septembre si aucun lieu n'est trouvé mais plus le stage est recherché à l'avance et plus sûre sera l'obtention d'une place.
- La section ASSP du lycée dispose d'un nombre de places réservées mais **limitées**, dans certaines structures, avec qui un partenariat est établi.
- A la rentrée scolaire, la convention sera distribuée. L'élève se chargera de la faire compléter et signer par le responsable légal et le professionnel.
- Ensuite la convention sera remise au professeur référent, qui la vérifiera, la photocopiera en 2 exemplaires et les transmettra au bureau des stages qui les fera signer au proviseur. A la fin de cette procédure, une convention sera remise à la structure, une autre à l'élève et la 3<sup>ème</sup> au Professeur référent.

## Objectifs des PFMP :

### PFMP n°1 :

- Découverte du monde de l'aide à domicile.

### PFMP n°2 :

- Elève passera des épreuves pour le baccalauréat.  
Cette PFMP permet la création du dossier E 33 « Aménagement de l'espace privé » pour le Baccalauréat  
Cette PFMP permet également l'évaluation pour le baccalauréat de E31 « Accompagnement des actes de la vie quotidienne »

Pour les 2 PFMP, l'élève disposera de 2 courriers expliquant les objectifs de leur PFMP. A lui, de se les approprier et de les remettre à la structure lorsque celle-ci est d'accord pour les accueillir.



-----  
**PAPILLON SUR PFMP A RENDRE LE JOUR DE LA RENTREE A Mme TONDUF**

Vu et pris connaissance le .....

Vu et pris connaissance le .....

L'élève :

Les parents :

**Attention : certificat de vaccination à ramener tamponné (pour l'année de première)**

**DEBUT SEPTEMBRE.**

### **CERTIFICAT DE VACCINATION**

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite virale sont **nécessaires** pour la réalisation de stages en collectivité d'enfants, de personnes âgées, de personnes hospitalisées ou de personnes handicapées.

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

	<b>1<sup>ère</sup> année (2de ASSP)</b>	<b>2<sup>ème</sup> année (1<sup>ère</sup> ASSP)</b>	<b>3<sup>ème</sup> année (Ter ASSP)</b>
<b>Vaccination antituberculeuse (BCG) (si réalisé, merci de préciser : )</b>  <b>Vaccination le :</b> .....  <b>Résultat :</b> .....  <b>Contrôle-le :</b> .....	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)
<b>Vaccination antidiphtérique-antitétanique- antipoliomyélitique (DTP)</b>  <b>Date 1<sup>ère</sup> injection :</b> .....  <b>Date 2<sup>ème</sup> injection :</b> .....  <b>Date 3<sup>ème</sup> injection :</b> .....  <b>Dernier rappel le :</b> .....	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)
<b>HEPATITE B</b>  <b>Date 1<sup>ère</sup> injection :</b> .....  <b>Date 2<sup>ème</sup> injection :</b> .....  <b>Date 3<sup>ème</sup> injection :</b> .....  <b>Dernière injection le :</b> .....	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)